

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 FEVRIER 2023

OBJET :

CM2023_006
Bail de location d'une
partie des parcelles
AM n° 72, 73 et 74
situées « Pré du Canal »
avec la société TDF

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

27

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / MAGEAUD / JUAN / ROUIL / DORIDOT / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame RENOULEAU représentée par Monsieur FRANCHI
Madame RATISKOL représentée par Monsieur DAUDENS
Monsieur PETIT représenté par Monsieur DITGEN
Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE

ABSENTES EXCUSEES NON REPRESENTEES :

Madame TOURNEUR
Madame LAVOIES

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**BAIL DE LOCATION D'UNE PARTIE DES PARCELLES AM 72, 73
et 74 « PRÉ DU CANAL » AVEC LA SOCIÉTÉ TDF**

(Abroge la délibération du conseil municipal du 12 mai 2016)

Madame ADOLPHE, Adjointe, rappelle au conseil municipal qu'un bail de location avait été signé avec la société TDF le 8 juin 2016 pour édifier, sur une parcelle de la commune située « Pré du Canal », un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Suite aux négociations menées pour l'augmentation du loyer, il est proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention afin de louer une partie des parcelles AM n° 72 (15 m²), AM n° 73 (75 m²) et AM n° 74 (85 m²) situées « Pré du Canal », pour une durée de vingt années, renouvelable par périodes de dix ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, moyennant le versement d'un loyer annuel comprenant :

- Une partie fixe d'un montant de 1 500 €,
- Une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques justifiant d'un contrat d'accueil et/ou commercial avec TDF et ayant la propriété d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, d'un montant de 2 000 € par opérateur.

Le loyer sera augmenté annuellement de 2 % au 1^{er} janvier sur la base du loyer de l'année précédente. La première révision interviendra le 1^{er} janvier de l'année n + 1, et au moins au terme d'une année complète.

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la location d'une partie des parcelles AM n° 72, 73 et 74 situées « Pré du Canal » d'une superficie de 175 m² pour l'édification d'un site radioélectrique,
- D'AUTORISER le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le bail de location avec la société TDF et tout document s'y rapportant.

Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 2 février 2023
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA